NATIONAL CYBERSECURITY CONSORTIUM
CONSORTIUM NATIONAL POUR LA CYBERSÉCURITÉ

Consortium national pour la cybersécurité

Code de conduite

Le Consortium national pour la cybersécurité (CNC) s'engage à offrir un environnement accueillant, stimulant et sécuritaire pour tous. Un tel environnement est favorable au partage de renseignements et d'idées, ainsi qu'à la tenue de discussions. Le CNC valorise ces interactions et ces liens au profit de l'écosystème. Les propos, les actions, les images, etc. discriminatoires sont inopportuns dans tous les contextes et sur toutes les plateformes (y compris dans les documents partagés, les échanges de courriels, etc.), et ce, quelle que soit la modalité, qu'il s'agisse d'une expérience en personne, virtuelle ou hybride.

Le CNC ne tolère aucune forme de harcèlement. Le harcèlement est défini comme tout comportement qui menace une autre personne ou un autre groupe ou qui crée un environnement dangereux. Les gestes, les images ou les propos irrespectueux ou discriminatoires à l'égard de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la religion, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression sexuelle, de l'état civil, de la situation familiale, d'un handicap ou des caractéristiques physiques ou génétiques ne sont pas appropriés. Le harcèlement n'inclut pas les désaccords constructifs, et ce code de conduite vise à décourager les commentaires ou comportements désobligeants ou irrespectueux, et non à décourager les débats animés.

Les personnes qui sont témoins ou victimes d'un comportement inacceptable ou qui ont d'autres préoccupations sont encouragées à se manifester immédiatement en contactant la directrice générale du CNC ou un autre membre du personnel du CNC. Toutes les allégations de conduite inacceptable seront prises au sérieux et traitées de manière confidentielle. Le CNC peut recueillir des renseignements supplémentaires si possible et prendre toute mesure jugée appropriée, comme avertir ou sanctionner la ou les personnes mises en cause. Tous les efforts seront déployés pour protéger la confidentialité des personnes concernées.

Les personnes appelées à cesser un comportement sont censées se conformer immédiatement. Les infractions graves ou répétées au présent Code de conduite peuvent aboutir à l'exclusion de certains événements, notamment des réunions, des manifestations, des groupes de travail, des comités, mais aussi de lieux ou de plateformes.

Adapté de : Code4Lib Creative Commons Conference Code [https://github.com/code4lib/code-of-conduct/blob/main/code_of_conduct.md], le Code de conduite de l'ABRC [https://www.carl-abrc.ca/carl-code-of-conduct/], et le Code de conduite de la Conférence du RCDR [https://www.crkn-rcdr.ca/fr/code-de-conduite-de-la-conference-du-rcdr-0].